

Protocole du Conseil scolaire Viamonde pour la lutte contre la traite sexuelle

Novembre 2023





TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIF.....	4
DÉFINITION DE LA TRAITE SEXUELLE.....	4
ÉNONCÉ DE PRINCIPES	5
STRATÉGIES DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS	7
PROCÉDURES D'INTERVENTION	8
FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DU CONSEIL SCOLAIRE	12
MESURER LE SUCCÈS : RESPONSABILITÉ ET ÉVALUATION.....	14
ANNEXE A : GLOSSAIRE	15
BIBLIOGRAPHIE	17

OBJECTIF

La Note Politique/Programmes 166 Assurer la sécurité des élèves : Cadre stratégique d'élaboration des protocoles des conseils scolaires pour la lutte contre la traite sexuelle (NPP 166) établit une base solide pour que les conseils scolaires de l'Ontario puissent élaborer des protocoles locaux de lutte contre la traite des personnes.

Ce protocole appuiera des mesures concertées entreprises par tous les partenaires communautaires afin de prévenir, de repérer et de reconnaître la traite sexuelle et d'élaborer des réponses visant à faciliter une intervention précoce et appropriée¹.

Des milieux scolaires accueillants et engageants favorisent des expériences positives pour les élèves, surtout lorsque les familles et les communautés participent activement à leur apprentissage². Des écoles sécuritaires, tant sur le plan physique que psychologique, sont un élément essentiel à la création réussie d'expériences positives pour les élèves.

En raison du contact presque quotidien avec les élèves, les enseignantes et enseignants et les autres membres du personnel scolaire sont bien placés pour sensibiliser sur la prévention et promouvoir des relations saines, remarquer des changements inquiétants dans le comportement et établir des liens avec les élèves en tant qu'adultes bienveillants. Grâce à une formation lui permettant de reconnaître les signes de traite sexuelle, le personnel sera mieux outillé pour détecter les signes et intervenir de façon sécuritaire s'il soupçonne qu'un·e élève fait l'objet d'une traite ou y participe. L'éducation peut aussi servir de facteur clé pour aider les survivantes et survivants de la traite à guérir et à refaire leur vie, tout en permettant de prévenir la répétition de la victimisation et de ramener les élèves sur une trajectoire de guérison qui mène à des résultats positifs.

DÉFINITION DE LA TRAITE SEXUELLE

La traite sexuelle est une forme d'exploitation sexuelle qui constitue une infraction criminelle en vertu du Code criminel du Canada. Elle implique de recruter, d'héberger, de transporter, d'obtenir ou de fournir une personne à des fins sexuelles. Pour ce faire, on utilise la force, la contrainte physique ou psychologique, ou la tromperie. La plupart des individus victimes de la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle sont des femmes et des filles, mais toute personne peut en être la cible.

Les personnes autochtones et racisées sont particulièrement vulnérables à la traite sexuelle. Le recoupement de la colonisation, des traumatismes intergénérationnels, de la discrimination systémique et des obstacles à l'accès aux services aggrave la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones, qui constituent un nombre disproportionné de victimes de la traite sexuelle au Canada.

¹ En réponse à : Assemblée législative de l'Ontario. « Motions émanant des députés, 42e législature, 1re session », motion 122 votée et adoptée le 3 décembre 2020.

² Ministère de l'Éducation. « Engagement des parents : Encourager la participation des parents dans les écoles », 2021.

ÉNONCÉ DE PRINCIPES

- **Définir un rôle pour les parents, les tutrices et tuteurs, et les personnes aidantes**

Les parents, les tutrices et tuteurs et les personnes aidantes sont des partenaires clés dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen des protocoles des conseils scolaires en matière de lutte contre la traite sexuelle. Il faut redoubler de prudence quand on communique avec les parents, les familles et les personnes aidantes pour s'assurer qu'elles et ils sont des adultes de confiance avant de discuter avec eux des questions concernant les élèves. La sensibilisation des parents et des tutrices et tuteurs autochtones, ainsi que la sensibilisation des parents et des tutrices et tuteurs noirs et racisés doit tenir compte des traumatismes et reconnaître les obstacles historiques et systémiques qui peuvent avoir une incidence sur la participation de ces personnes. Tous les efforts doivent également être déployés pour réduire les barrières culturelles ou linguistiques lorsqu'il s'agit de communiquer avec les parents, les tutrices et tuteurs et les personnes aidantes au sujet de ce travail.

- **Favoriser la voix des élèves**

Les élèves du CSViamonde sont au centre de ce travail et devraient participer aux efforts d'élaboration de mesures contre la traite sexuelle. Invitez les groupes d'élèves à participer à la conception, à l'élaboration, à la prestation et à la mise en œuvre des protocoles de lutte contre la traite sexuelle. Il faut reconnaître que les élèves qui ont une expérience vécue sont des experts et que si elles et ils sont prêts et adéquatement soutenus au moyen d'approches tenant compte des traumatismes, elles et ils pourraient partager leur histoire et leurs idées dans le cadre des efforts visant à sensibiliser et à habiliter les élèves.

- **Établir des relations multisectorielles avec les organismes communautaires**

La consultation et l'engagement continus auprès des groupes et agences communautaires qui soutiennent les membres de la communauté scolaire sont essentiels au soutien des approches de lutte contre la traite sexuelle qui sont adaptées aux divers élèves et aux besoins des communautés scolaires locales.

Le protocole du Conseil scolaire Viamonde a été élaboré en collaboration avec divers regroupements et partenaires régionaux sur le territoire du Conseil. Ces regroupements incluent des conseils scolaires francophones et anglophones limitrophes, des organisations autochtones, des sociétés d'aide à l'enfance locales, des services d'aide aux victimes, des services de police et d'autres fournisseurs de service communautaires pertinents. La révision périodique du protocole sera assurée en collaboration avec ces mêmes regroupements et partenaires.

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît l'importance d'une approche collaborative et multisectorielle en élaborant et révisant son protocole. Le Conseil reconnaît, de plus, l'importance de faire appel à ses partenaires en ce qui concerne les ressources et appuis disponibles aux élèves et employés.

- **Les interventions doivent être sécuritaires**

Les adultes bienveillants dans les écoles et les élèves peuvent promouvoir un sentiment d'appartenance, renforcer les facteurs de protection et aider à réduire les facteurs de risque associés à la traite sexuelle, en plus d'appuyer une intervention précoce par l'identification et une réponse appropriée, y compris faire le pont entre les personnes touchées et les services de soutien.

Les employés du Conseil scolaire Viamonde ont besoin d'une formation en profondeur sur la lutte contre la traite sexuelle afin d'être outillés pour cerner les signes de traite sexuelle, réagir en toute sécurité aux divulgations, être pertinents sur le plan culturel et s'adapter aux différentes populations d'élèves et soutenir les besoins immédiats des élèves en matière de sécurité physique et émotionnelle. La formation doit mettre l'accent sur la façon de réagir aux dangers immédiats et la nécessité d'éviter les mesures qui peuvent aggraver la situation d'une personne ou la rendre plus dangereuse.

- **Faire de la prévention en milieu scolaire**

L'élaboration et la révision périodique du protocole complétera les efforts de prévention actuellement déployés dans les écoles, y compris l'enseignement du consentement, de relations saines et d'une sexualité saine. Il est important que le personnel scolaire comprenne le contexte historique et social de la traite sexuelle et qu'il mette en œuvre des stratégies de prévention adaptées aux besoins des élèves et des membres de la communauté scolaire locale.

- **Respecter la confidentialité, la vie privée et le consentement éclairé**

L'élaboration des procédures doit respecter la confidentialité et s'assurer de faire comprendre aux élèves comment leurs renseignements peuvent être utilisés ou à qui ils peuvent être communiqués. Il est essentiel d'établir des relations d'aiguillage avec les organismes de services communautaires tout en se conformant aux exigences légales applicables, notamment celles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, le Code des droits de la personne de l'Ontario, la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, la Loi sur l'éducation et la Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille.

- **Promouvoir les interventions équitables et sécuritaires sur le plan culturel**

Le Conseil scolaire Viamonde adopte une démarche de sensibilisation, de prévention, d'identification et d'intervention en matière de traite sexuelle qui est axée sur les droits de la personne, exempte de jugement, adaptée à la culture, centrée sur les survivantes et survivants, et qui tient compte des traumatismes.

STRATÉGIES DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DE LA TRAITE DES PERSONNES À DES FINS SEXUELLES

Accessibilité du Protocole

Le protocole sera disponible au public et affiché sur le site Web du Conseil scolaire Viamonde. Les élèves, parents et employés pourront accéder au protocole et la liste des ressources et services disponibles en lien à la traite des êtres humains en accédant au site web.

Stratégies de sensibilisation des parents et personnes aidantes

Le site web du Conseil fournira aux parents et personnes aidantes des liens permettant d'explorer l'importance de la cybersécurité ainsi que des liens les sensibilisant aux signes qu'un-e élève est ciblé, leurré, conditionné ou victime de traite de personne.

Un dépliant sera fourni aux parents et personnes aidantes adressant la cybersécurité et les signes indiquant un risque de traite de personnes. Le dépliant fournira les coordonnées de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes ainsi que les coordonnées d'autres ressources communautaires facilement et rapidement accessibles.

Le processus de signalement préconisé sera disponible sur le site web du Conseil, et comprendra un système de signalement anonyme. Chaque école du Conseil scolaire Viamonde développera un outil de signalement et informera sa communauté de l'existence de l'outil et des moyens de signaler leurs inquiétudes par le biais de l'outil.

Les informations sensibilisant les parents et personnes aidantes à la traite sexuelle peuvent être communiquées par le biais de lettres ou de courriels, des séances d'information, des comptes de médias sociaux de l'école ou du conseil scolaire ou du site Web du conseil scolaire. Les écoles peuvent inclure les liens les plus pertinents à leurs communautés locales, ainsi que le numéro de téléphone de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes.

Stratégies de sensibilisation des élèves

Des présentations sensibilisant les élèves aux signes de ciblage, de leurre ou de prédation seront préparées et présentées aux élèves. Ces présentations tiendront compte de l'âge des destinataires et expliciteront les moyens de faire part de ses préoccupations à l'école quant à un leurre, à une prédation, à un recrutement ou à une traite sexuelle existante, sans crainte de représailles. La présentation aux élèves fera référence explicite au processus de signalement autonome de l'école.

Ces stratégies comprennent entre autres la série d'initiatives de prévention et d'activités de sensibilisation à la traite des personnes développée par le gouvernement de l'Ontario. Ci-dessous quelques-unes de ces ressources conçues pour aider à sensibiliser les enfants et les jeunes :

- **Le Piège**, outil numérique de sensibilisation à la traite des personnes;
- **Brisons le silence : stop à la traite sexuelle** », une campagne de sensibilisation axée sur les Autochtones.

D'autres ressources pouvant également servir à la sensibilisation de la communauté scolaire :

- **Traçons nos limites**, campagne provinciale visant la prévention de la violence à caractère sexuel;
- **Ruban Blanc**, initiative dans le but d'enrayer la violence faite aux femmes et aux filles, et de promouvoir l'égalité entre les sexes, les relations saines et une vision renouvelée de la masculinité.

Un guide à l'intention des élèves sera distribué et fera le résumé des signes de traite humaine, des lignes d'urgence et d'autres ressources disponibles aux élèves.

Stratégies culturellement sécurisantes

Les stratégies de sensibilisation, ainsi que les formations destinées aux employés intégreront les stratégies culturellement sécurisantes. Entre autres, des approches sensibles aux situations des Premières Nations, Métis et Inuit ainsi qu'aux minorités et nouveaux-arrivants seront intégrées aux formations.

Processus visant à prévenir le recrutement d'élèves

Un programme sur les relations saines, le consentement, la santé mentale, le bien-être, les capacités d'adaptation, la sécurité personnelle et la sécurité en ligne, sera développé par les services pédagogiques du Conseil, en collaboration avec des partenaires communautaires du Conseil.

Examen de la technologie au Conseil scolaire Viamonde

Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à faire l'examen des outils existants permettant de cibler et désamorcer les situations potentielles touchant des élèves qui pourraient être à risque de traite sexuelle et d'autres menaces en ligne.

PROCÉDURES D'INTERVENTION

Processus de signalement

Un-e élève, un parent ou un membre du personnel du Conseil scolaire Viamonde peut signaler une situation de traite sexuelle. Dans la mesure du possible, le Conseil scolaire Viamonde s'engage à réduire les barrières qui pourraient empêcher un signalement.

Pour signaler une situation de traite sexuelle ou de traite sexuelle potentielle, tout **élève** pourra :

- Signaler la situation à un membre du personnel dont il ou elle a confiance. Cette personne devra par la suite et le plus rapidement possible, impliquer une personne-ressource identifiée à l'école, un travailleur social de l'école, ou la direction de l'école, ou ;
- Signaler la situation à une personne-ressource formée, qui sera identifiée clairement à l'école, ou ;

- Signaler la situation au travailleur social de l'école, ou ;
- Signaler la situation à la direction de l'école, ou ;
- Signaler la situation en utilisant le système de signalement de l'école.

Pour signaler une situation de traite sexuelle ou de traite sexuelle potentielle, tout **employé devra** :

- Signaler la situation à une personne-ressource formée, qui sera identifiée clairement à l'école, ou ;
- Signaler la situation au travailleur social de l'école, ou ;
- Signaler la situation à la direction de l'école, ou ;
- Signaler la situation en utilisant le système de signalement de l'école.

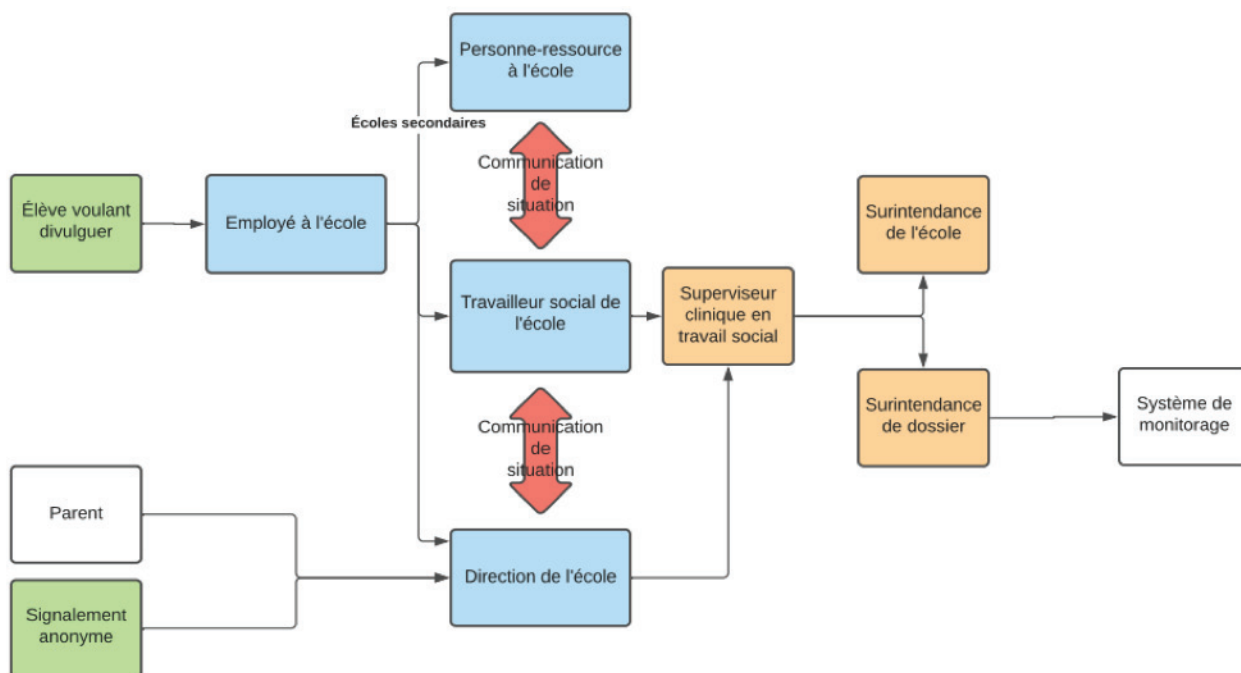
Pour signaler une situation de traite sexuelle ou de traite sexuelle potentielle, tout **parent pourra** :

- Signaler la situation à la direction de l'école, ou ;
- Signaler la situation en utilisant le système de signalement de l'école.

Tout employé du Conseil recevant un signalement de la part d'un-e élève devrait, dans la mesure du possible, consulter l'annexe B : Comportements à adopter en situations de signalement de traite sexuelle.

Processus de communication interne au Conseil

Devant toute situation de risque de traite sexuelle, la chaîne de communication suivante sera appliquée :



Processus durant et suivant la divulgation

Tout employé du Conseil recevant un signalement de la part d'un-e élève devrait, dans la mesure du possible, consulter :

Pour les directions :

Annexe B – Protocole de signalement et de réponses des directions

Annexe C – Script pour la direction – Soutenir les divulgations de traite sexuelle

Pour le personnel :

Annexe D – Protocole de signalement et de réponse des membres du personnel

Annexe E – Script pour le personnel – Appuyer les divulgations de Traite sexuelle

La déclaration d'un besoin de protection d'un enfant est obligatoire en vertu du paragraphe 125 (1) de la Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille et de la Note Politique/Programmes n° 9 : Obligation de déclarer le besoin de protection.

Dans toute situation de divulgation et d'intervention, la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée est à respecter.

Si un-e élève est exposé à un risque de traite sexuelle ou en est victime :

- La situation sera référée le plus rapidement possible à l'équipe de travail social et l'élève aura, s'il ou elle le souhaite, un accompagnement soutenu en accédant les ressources internes et communautaires à sa disposition ;
- La sécurité physique et émotionnelle de l'élève est à adresser immédiatement. Au besoin, un plan de sécurité sera développé pour l'élève ;
- L'intervention sera ajustée en conséquence du profil de l'élève si l'élève a des besoins spécifiques en éducation de l'enfance en difficulté, des besoins en santé mentale, des besoins sociaux ou émotionnels, ou fait face aux barrières linguistiques ou culturelles ;
- La direction de l'école consultera le Protocole de police en vigueur dans sa région et assurera les suivis nécessaires ;
- Un monitoring de la situation de l'élève sera entamé dans le but d'assurer des services adéquats.

Si un-e élève cible, leurre, conditionne ou recrute des enfants et des jeunes aux fins de traite sexuelle :

- Des services seront offerts aux victimes potentielles ;
- La direction de l'école consultera le Protocole de police en vigueur dans sa région et assurera les suivis nécessaires ;
- La direction de l'école procédera à une enquête formelle pour déterminer les suivis disciplinaires, tout en respectant la politique et directive administrative applicable ;
- L'intervention sera ajustée en conséquence du profil de l'élève si l'élève a des besoins spécifiques en éducation de l'enfance en difficulté, des besoins en santé mentale, des besoins sociaux ou émotionnels, ou fait face aux barrières linguistiques ou culturelles.

Si un-e élève revient à l'école après avoir fait l'objet d'une traite ou participé à la traite d'autres personnes :

- L'élève aura le droit à un plan de sécurité avant son retour à l'école. Les mesures de sécurité nécessaires à la protection de l'élève seront intégrées au plan de réintégration ;
- L'élève aura le droit à l'appui de la part de l'équipe de travail social ou des organisations communautaires externes s'il ou elle l'accepte ;
- L'intervention sera ajustée en conséquence du profil de l'élève si l'élève a des besoins spécifiques en éducation de l'enfance en difficulté, des besoins en santé mentale, des besoins sociaux ou émotionnels, ou fait face aux barrières linguistiques ou culturelles ;
- Un monitoring de la situation de l'élève sera entamé dans le but d'assurer des services adéquats.

Considérations supplémentaires

En déterminant les suivis appropriés, il est nécessaire que la personne chargée du dossier considère les éléments suivants :

- L'élève a-t-il ou elle des besoins en éducation de l'enfance en difficulté, des besoins en santé mentale, des besoins sociaux ou émotionnels?
- L'élève arrive-t-il ou elle de l'étranger? Fait-il ou elle face aux barrières linguistiques ou culturelles?
- L'élève est-il ou elle pris en charge? Reçoit-il ou elle des services sociaux ou qui bénéficie-t-il ou elle de soins conformes aux traditions culturelles?
- L'élève victime de la traite pourrait-il ou elle être impliqué dans le recrutement d'autres victimes?
- L'élève a-t-il ou elle des parents qui pourraient vivre à l'étranger ou ne pas parler français ou anglais?
- L'élève a-t-il ou elle 18 ans ou plus ou est-il ou elle âgé de 16 ou 17 ans et soustrait à l'autorité parentale?

Appui aux employés suivant la divulgation

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'intervention en situations de trafic sexuel peut constituer un événement traumatique. Le Conseil scolaire recommande à tout employé ressentant un besoin d'appui de faire appel aux services d'aide aux employés.

FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DU CONSEIL SCOLAIRE

La formation professionnelle est un élément essentiel au succès des efforts pour prévenir et contrer la traite des personnes au Conseil scolaire Viamonde. L'ensemble du personnel du Conseil recevra des formations au sujet de la traite humaine. L'envergure de la formation dépendra de leur rôle respectif.

Les stratégies suivantes s'ajoutent à la formation offerte en novembre 2021 à l'ensemble des employés du Conseil scolaire Viamonde et à la formation obligatoire des enseignants mandatés par le Collège des enseignants et enseignantes de l'Ontario.

Nouveau personnel au Conseil scolaire Viamonde

Toute personne nouvellement embauchée au sein de l'équipe pédagogique du Conseil devra suivre une formation intitulée Renseignement de base à l'intention des conseils scolaires et de leur personnel dans les trois premiers mois à la suite de leur entrée en fonction. Cette formation de base, livrée en mode électronique, adressera :

- Des définitions clés, de fausses idées courantes et des mythes au sujet de la traite sexuelle, y compris les stratégies utilisées pour le leurre, la prédation et le recrutement en ligne ;
- Des renseignements sur les facteurs de protection et les soutiens et ressources axés sur la prévention ;
- Des renseignements sur les facteurs de risque et les signes indiquant qu'un-e élève est à risque, est victime d'un leurre, d'une prédation ou d'une traite ;
- Des signes d'un-e élève prenant part à un leurre, à une prédation ou à une traite ;
- Des procédures d'intervention de base, y compris l'obligation de signaler, la manière de traiter les divulgations afin d'assurer la sécurité des élèves, et la manière de partager les renseignements afin d'assurer le respect de la vie privée et la confidentialité ;
- Les rôles et responsabilités des membres du conseil scolaire en ce qui a trait à la sensibilisation, à l'identification et à l'intervention en cas de traite sexuelle.

Équipe de travail social

L'équipe de travail social jouera un rôle essentiel d'appui aux élèves et aux écoles impactées par la traite sexuelle. L'équipe aura un rôle clé quant à la communication et coordination des services pour l'ensemble des élèves impactés.

Étant souvent les intervenants de première ligne face aux situations de traite des personnes, les travailleurs sociaux recevront une formation distincte, entrant en profondeur par rapport à l'appui aux personnes impliquées et aux ressources communautaires disponibles. Ces formations traiteront également :

- Des procédures d'intervention, y compris l'obligation de signaler, la manière de traiter les divulgations afin d'assurer la sécurité des élèves, la

manière de soutenir les élèves touchés par la traite sexuelle, et la manière de partager les renseignements afin d'assurer le respect de la vie privée et la confidentialité ;

- Des soutiens offerts aux élèves et au personnel concerné, y compris des soutiens adaptés à la culture ;
- Des ressources de formation supplémentaires pour aider le personnel à comprendre la traite sexuelle et à intervenir de façon sécuritaire ;
- Les rôles et responsabilités des membres du conseil scolaire en ce qui a trait à la sensibilisation, à l'identification et à l'intervention en cas de traite sexuelle.

Administration scolaire

Une formation spécifique sera offerte aux cadres administratifs du Conseil, mettant l'accent sur les points suivants :

- Des renseignements sur les facteurs de risque et les signes indiquant qu'un-e élève est à risque, est victime d'un leurre, d'une prédation ou d'une traite ;
- Des comportements à préconiser en écoutant une divulgation ;
- Des procédures d'intervention, y compris l'obligation de signaler, la manière de traiter les divulgations afin d'assurer la sécurité des élèves, la manière de soutenir les élèves touchés par la traite sexuelle, et la manière de partager les renseignements afin d'assurer le respect de la vie privée et la confidentialité ;
- Des soutiens offerts aux élèves et au personnel concerné, y compris des soutiens adaptés à la culture ;
- Des rôles et responsabilités des membres du conseil scolaire en ce qui a trait à la sensibilisation, à l'identification et à l'intervention en cas de traite sexuelle ;
- La chaîne de communication interne au Conseil scolaire Viamonde.

Réseau des personnes-ressources

Afin que les élèves et les membres du personnel puissent accéder rapidement aux personnes formées quant aux étapes à respecter suite pendant ou par suite du signalement, un réseau de personnes-ressources sera formé. Les participants au réseau recevront une formation spécifique adressant :

- Les comportements à préconiser en écoutant une divulgation ;
- Des procédures d'intervention, y compris l'obligation de signaler, la manière de traiter les divulgations afin d'assurer la sécurité des élèves, la manière de soutenir les élèves touchés par la traite sexuelle, et la manière de partager les renseignements afin d'assurer le respect de la vie privée et la confidentialité ;
- Des soutiens offerts aux élèves et au personnel concerné, y compris des soutiens adaptés à la culture ;
- Les rôles et responsabilités des membres du conseil scolaire en ce qui a trait à la sensibilisation, à l'identification et à l'intervention en cas de traite sexuelle ;
- La chaîne de communication interne au Conseil scolaire Viamonde.

MESURER LE SUCCÈS : RESPONSABILITÉ ET ÉVALUATION

Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à réviser le protocole aux cinq ans, et ce, selon le cycle de révision des politiques et directives indiqué dans le politique 1,01.

Le Conseil scolaire Viamonde collaborera avec le ministère de l'Éducation, ainsi que les partenaires définis dans le présent Protocole, pour évaluer l'efficacité du protocole. Ce cadre permettra le monitoring de l'efficacité de la formation professionnelle (par exemple, mesurer si le personnel se sent plus conscient et plus apte à détecter et à intervenir dans des cas où un·e élève est soupçonné·e d'être victime de traite ou de participer à de la traite, le tout de façon sécuritaire) et la mesure dans laquelle les protocoles répondent aux besoins des élèves.

Il est entendu qu'au cours de la première année de mise en œuvre, le ministère de l'Éducation fournira du soutien afin d'examiner le protocole de lutte contre la traite sexuelle du conseil scolaire et offrira des conseils et suggestions, à la demande du conseil scolaire.

Les partenaires communautaires de lutte contre la traite des personnes et les organismes locaux, tels que les services de protection de l'enfance, les sociétés d'aide à l'enfance et les agences du bien-être de l'enfance et de la famille autochtones, seront invités à participer au processus de signalement au ministère de l'Éducation, en collaboration avec les conseils scolaires, afin de déterminer comment les protocoles ont aidé les enfants et les jeunes pris en charge à éviter la traite des personnes ou à en sortir. Cela doit être mesuré avec soin au moyen d'indicateurs de rendement concernant la façon dont les protocoles permettent de prévenir la traite des personnes dans les collectivités ontariennes.

ANNEXE A : GLOSSAIRE

2ELGBTQQIA : Ce terme désigne les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et asexuelles.

Adapté à la culture : Ce terme désigne une intervention qui « s'étend au-delà du langage pour inclure un ensemble beaucoup plus important de connaissances, de pratiques, de comportements et d'attitudes, professionnels, ainsi que des politiques, des normes et des mécanismes de gestion du rendement, afin d'assurer l'adaptation à la diversité des [élèves] qui fréquentent les [écoles]³ » [traduction].

Approches tenant compte des traumatismes : Ces approches « sont des politiques et des pratiques qui reconnaissent les liens entre les traumatismes, la violence et leurs répercussions négatives sur la santé et les comportements. Ces approches sont favorables à la sécurité, au contrôle et à la résilience pour les personnes à la recherche de services liés à des expériences de violence ou qui ont des antécédents de telles expériences⁴. »

Démarche fondée sur les droits de la personne : Un « cadre conceptuel pour le processus de développement humain basé sur des normes internationales dans le domaine des droits de la personne et destiné à promouvoir et à protéger les droits de la personne. Ce cadre cherche à analyser les inégalités au cœur des problèmes de développement et à mettre fin aux pratiques discriminatoires et aux distributions inéquitables de pouvoir qui entravent les progrès en matière de développement⁵.

Lutte contre le racisme : La lutte contre le racisme est un processus, une méthode d'analyse systématique et une ligne de conduite proactive ancrée dans la reconnaissance de l'existence du racisme, y compris le racisme systémique. La lutte contre le racisme cherche activement à cerner, à supprimer, à prévenir et à atténuer les conséquences inévitables sur le plan racial et les déséquilibres de pouvoir entre les groupes et à modifier les structures qui maintiennent les iniquités.

Optique de l'équité : Cette approche requiert « d'examiner, de manière stratégique, intentionnelle et holistique l'incidence d'un problème, d'une politique ou d'une solution proposée sur les communautés et les sous-groupes de population mal desservis et historiquement marginalisés afin de tirer parti des résultats de recherche pour orienter les politiques⁶.

³ Indigenous Primary Health Care Council. « Cultural Competency Guideline for Ontario Public Health Units to Engage Successfully with Aboriginal Communities », juin 2018.

⁴ Gouvernement du Canada. « Approches tenant compte des traumatismes et de la violence - politiques et pratiques », 2 février 2018.

⁵ « A Human Rights-based Approach to Programming: What is HRBAP? », 23 janvier 2016.

⁶ DOUGLAS, M. D., R. J. Willock, E. Respress, L. Rollins, D. Tabor, H. J. Heiman et K. B. Holden. « Applying a health equity lens to evaluate and inform policy », *Ethnicity & disease*, vol. 29, supplément n° 2, 2019, p. 329.

Sécurité culturelle : Ce terme désigne « un milieu qui est sécuritaire sur les plans spirituel, social, émotionnel et physique, où il n'y a aucun risque d'agression ni de rejet de l'identité d'une personne et où les besoins de la personne sont reconnus. C'est une question de respect partagé, de valeurs communes, de connaissances partagées et d'une expérience d'apprentissage axée sur la collaboration⁷.

Survivante ou survivant : Ce terme est utilisé pour désigner une personne qui a échappé à une situation de traite des personnes, tandis que le mot « victime » est utilisé pour désigner une personne qui est l'objet d'un recrutement ou d'une traite. « Survivante ou survivant » peut également être utilisé pour désigner un adulte ayant de l'expérience vécue en traite de personnes. Cette approche est utilisée à des fins de clarté et n'a pas pour objectif de déterminer ou de définir l'expérience d'une personne. Les personnes qui ont déjà été victimes de traite sexuelle peuvent préférer un terme à un autre dans la description de leurs expériences. Les employés des conseils scolaires doivent confirmer quel est le terme qu'une personne touchée par la traite des personnes préfère utiliser.

Tactiques : Les trafiquantes et trafiquants peuvent utiliser une gamme de tactiques pour cibler, recruter, manipuler et contraindre les victimes. Les tactiques peuvent souvent comprendre un processus visant à cibler les vulnérabilités d'une personne, puis à la leurrer, à en faire la prédation, à l'isoler, à la manipuler, à la contrôler et à l'exploiter à des fins sexuelles (par exemple, forcer une victime à avoir des rapports sexuels, à prendre des photos de violence sexuelle faite aux enfants). Souvent, une victime peut ne pas être consciente qu'il y a exploitation et que des victimes peuvent être forcées de recruter d'autres victimes.

Victime : Ce terme est utilisé pour désigner une personne qui est l'objet d'un recrutement ou d'une traite, tandis qu'on utilise « survivante ou survivant » pour désigner une personne qui a échappé à une situation de traite. Le terme « victime » est souvent utilisé pour désigner un enfant qui a subi une exploitation sexuelle. Cette approche est utilisée à des fins de clarté et n'a pas pour objectif de déterminer ou de définir l'expérience d'une personne. Les personnes qui ont déjà été victimes de traite sexuelle peuvent préférer un terme à un autre dans la description de leurs expériences. Les employés des conseils scolaires doivent confirmer quel est le terme qu'une personne touchée par la traite des personnes préfère utiliser.

⁷ WILLIAMS, R. « Cultural safety—what does it mean for our work practice? », Australian and New Zealand Journal of Public Health, vol. 23, n° 2, 1999, p. 213 et 214.

BIBLIOGRAPHIE

[À propos de la traite des personnes, document en ligne publié par le gouvernement de l'Ontario](#)

[Le trafic sexuel, document en ligne publié par le gouvernement de l'Ontario](#)

[La ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes](#)

[NPP 166 - Cadre stratégique d'élaboration des protocoles des conseils scolaires pour la lutte contre la traite sexuelle](#)

[Traite des personnes, document en ligne publié par le gouvernement de l'Ontario](#)

En réponse à : Assemblée législative de l'Ontario. « [Motions émanant des députés, 42e législature, 1re session](#) », motion 122 votée et adoptée le 3 décembre 2020.

Ministère de l'Éducation. « [Engagement des parents : Encourager la participation des parents dans les écoles](#) », 2021.

Indigenous Primary Health Care Council. « [Cultural Competency Guideline for Ontario Public Health Units to Engage Successfully with Aboriginal Communities](#) », juin 2018.

Gouvernement du Canada. « [Approches tenant compte des traumatismes et de la violence – politiques et pratiques](#) », 2 février 2018.

« [A Human Rights-based Approach to Programming: What is HRBAP?](#) », 23 janvier 2016.

DOUGLAS, M. D., R. J. Willock, E. Respress, L. Rollins, D. Tabor, H. J. Heiman et K. B. Holden. « Applying a health equity lens to evaluate and inform policy », *Ethnicity & disease*, vol. 29, supplément n° 2, 2019, p. 329.

WILLIAMS, R. « Cultural safety—what does it mean for our work practice? », *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, vol. 23, n° 2, 1999, p. 213 et 214.

Ressources pour les parents, tuteurs, tutrices

[AIDEZMOISVP.CA](#)

Organisme qui vient en aide afin de retirer les images ou les vidéos à caractère sexuel de votre enfant sur Internet.

[CYBERAIDE.CA](#)

La centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet

[Faire un signalement avec le Centre Canadien de protection de l'enfance](#)

JEUNESSEJECOUTE.CA

Service national bilingue, 24h par jour et 7 jours par semaine, d'intervention 23 professionnelle, de ressources et de soutien. Communiquez avec Jeunesse, j'écoute en composant le 1 (800) 668-6868 ou en textant le 686868.

Le Centre canadien de la protection de l'enfance

Site qui fournit des ressources de sensibilisation et de prévention afin de soutenir les familles canadiennes et de protéger les enfants.

[Les dangers de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne pour parents et tuteurs d'enfants de moins de 10 ans](#)

Guide en version PDF ayant pour but de sensibiliser les parents aux dangers liés à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

[Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes](#)

La Ligne d'urgence est opérationnelle 24h par jour et 7 jours par semaine. Si vous avez besoin d'aide, appelez le 1 (833) 900-1010 ou utilisez la fonction de clavardage sur le site internet. C'est un service confidentiel et gratuit. La ligne d'urgence est aussi une organisation qui travaille à éduquer et à équiper la communauté anti-traite des personnes, les parties prenantes, les gouvernements et d'autres partenaires avec les outils et les connaissances nécessaires pour lutter contre la traite des personnes.

[Services et soutiens pour les victimes de la traite des personnes en Ontario](#)

Une liste des organismes qui aident les personnes qui ont survécu à la traite des personnes.

[Traite des personnes](#)

Site pour apprendre ce qui constitue la traite des personnes, les formes qu'elle pourrait prendre et/ou obtenir de l'aide.

Ressources pour les victimes

La Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes (Fr)

Service multilingue confidentiel, ouvert 24 h/j et 7 j/s qui met en contact les victimes et survivants avec les services sociaux, services d'urgence et organismes d'application de la loi, et qui accepte les informations du public. 1 833-900-1010

<https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/>

Chrysalis anti-human trafficking network (En)

Assistance téléphonique pour les personnes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. Ils offrent aussi des services aux travailleurs du sexe qui ne s'identifient pas comme exploitées ou victimes de la traite.

1 866 528-7109

<http://www.chrysalisnetwork.org/>

Elizabeth Fry Society of Southern Ontario (En)

L'organisation offre des services aux femmes qui sont criminalisées ou à risque de devenir criminalisées. Offrent le programme « Sex Trade Alternatives and Resource Services (STARS) » qui s'adresse aux femmes qui sont ou qui ont été impliquées dans le travail sexuel.

905 527-3097 ou 1 866 216-3379

<http://www.efrysouthernontarioregion.org/>

Aura Freedom International (En)
Support pour les survivants d'exploitation sexuelle ou de trafic humain.
info@aurafreedom.org
<https://aurafreedom.org/>

SAVIS of Halton (Sexual Assault and Violence Intervention services) (En +interprètes)
Offrent différents services dont un programme contre la traite des personnes. Services d'interprétation sur demande.
Anti-human Trafficking Crisis Support Line : 289-837-3999 ou 1-877-268-8416
<http://www.savisofhalton.org/human-trafficking/>

Centre de santé communautaire - Hamilton/Niagara (Fr)
Programme de lutte contre la violence faite aux femmes et les agressions à caractère sexuel. 905 528-0163 ou (1 866-437-7606)
Point de service de Welland : 905-734-1141 ou (1-866-885-5947)
<http://www.cschn.ca/nos-services/equipe-contre-la-violence-fait-aux-femmes/>

Sacha - Sexual Assault Centre Hamilton Area (En)
Support pour les survivants d'agressions sexuelles. Éducation du public.
Bureau : 905-525-4573
24/7 : 905-525-4162
<http://sacha.ca/home>

Guelph-Wellington Women in Crisis (En)
Offrent différents services dont un programme contre la traite des personnes.
519 836-1110 x. 245
Ligne de crise : 519-836-5710 / 1-800-265-7233 (24h/7)
<https://gwwomenincrisis.org/anti-human-trafficking-program/>

Elizabeth Fry Society of Peterborough (En)
L'organisation offre des services aux femmes qui sont criminalisées ou à risque de devenir criminalisées.
705 749-6809
<http://www.efryptbo.org/>
info@efryptbo.org

Colibri - Centre des femmes francophones du comté de Simcoe (Fr)
Organisme sans but lucratif offrant des services aux femmes francophones qui ont vécu ou vivent de la violence conjugale et/ou sexuelle. Counseling, soutien à la cour familiale, appui transitoire et soutien au logement, représentation, accompagnement et aiguillage vers d'autres services.
705 797-2060 ou 1 877 797-2060
<http://www.centrecolibri.ca/>
info@centrecolibri.ca

Connexions Familiales de Simcoe Muskoka (Fr)
Comté de Simcoe : 1-800-461-4236 (24/7)
Comté de Muskoka : 1-800-680-4426 (24/7)
Siège social de Barrie : (705) 726-9788
<https://familyconnexions.ca/fr/page-daccueil/>

Elizabeth Fry Society of Simcoe County (Fr)

L'organisation offre des services aux femmes qui sont criminalisées ou à risque de devenir criminalisées.

705 725-0613

joy@elizabethfrysociety.com

La Maison (Fr)

Organisme pour les femmes francophones (et leurs enfants) de la région de Toronto vivant des problématiques de violence conjugale. Hébergement et soutien, accompagnement, programme d'activités et liaisons communautaires.

Hébergement : 647 777-6433

Administration : 647 777-6419

<http://www.lamaison-toronto.org/index.html>

Oasis Centre des femmes (Fr)

Outiller les femmes francophones du Grand Toronto et Halton-Peel, touchées par la violence sous toutes ses formes. Counseling, appui transitoire et soutien au logement.

416 591-6565

www.oasisfemmes.org

Elizabeth Fry Society of Toronto (En)

L'organisation offre des services aux femmes qui sont criminalisées ou à risque de devenir criminalisées. Offrent le « Sex Work Transition Program ».

416 924-3708 ou 1 855 924 3708

<https://www.efrytoronto.org/>

info@efrytoronto.org

Native Child and Family Services of Toronto

Plus grande agence autochtone de Toronto. Offrent le programme d'aide à l'enfance. Offrent aussi un programme d'hébergement de transition.

Général : 416 969-8510

Hébergement : 416 969-8510

Aide à l'enfance : 416 969-8510

